

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 25/11/2021

L'an deux mil vingt et un

Et le 25 novembre

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOEL HELLIAN

Présents : M. BICHAUD ERIC, DEPLEY STEPHANE, KADOUCH LAURENT, LAGORCE CHANTAL, MURAT GINETTE, PALI EUGJEN, PINOTTI VIVI, RAYGADE ISABELLE, SANCHEZ MARIELLE, TERREAUX DENIS, HELLIAN JOEL

Absents excusés : GOYER FABRICE, LENTIGNAC JULIE, RANDONNIER ELODIE, TERREAUX MICHEL

Pouvoirs : GOYER FABRICE suppléé par M. PALI EUGJEN, LENTIGNAC JULIE suppléée par VIVI PINOTTI, RANDONNIER ELODIE suppléée par RAYGADE ISABELLE, TERREAUX MICHEL suppléé par M. HELLIAN JOEL

TERREAUX DENIS a été nommé secrétaire de séance.

SIGNATURE ACCORD CADRE AU 31/12/2021 AVANT CONTRACTUALISATION D UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025

Le conseil municipal prend connaissance de la démarche CTG et par 7 POUR 5 CONTRE et 3 ABSTENTIONS autorise le Maire de LEMBRAS à signer les documents (accord cadre, convention...) inhérents à cette contractualisation.

AVENANT 1 HONORAIRES MAM

Le conseil à l'unanimité approuve l'avenant 1 et donne pouvoir au Maire pour signer les documents.

GUICHET DEMATERIALISATION URBANISME

Le conseil à l'unanimité approuve le dispositif pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

EXPERIMENTATION DU DEPOT DEMATERIALISE DES CU D INFORMATION ET OPERATIONNEL VIA LE GUICHET UNIQUE DURANT L ANNEE 2021

Le conseil accepte à l'unanimité d'expérimenter le dispositif du dépôt dématérialisé pour les CU.

SOLDE SUBVENTIONS 2021

- Le conseil décide à l'unanimité de ne pas verser le solde de la subvention LEMBRA FRICAFEST
- Le conseil par 1 CONTRE 12 POUR 2 ABSTENTIONS décide de verser le solde à la caisse des écoles
- Le conseil par 3 CONTRE 5 POUR 6 ABSTENTIONS décide de verser le solde au comité des fêtes
- Le conseil par 2 CONTRE 11 POUR 2 ABSTENTIONS décide de verser le solde au club de tennis

DECISION MODIFICATIVE 1

Le conseil municipal à l'unanimité valide la DM suivante :

2041562 : + 9000 €

2151 : - 9000 €

DECISION MODIFICATIVE 2

Le conseil municipal à l'unanimité valide la DM suivante :

6182 : -155 €

6817 : +155 €

PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES

Le conseil municipal à l'unanimité décide de constituer une provision pour créances douteuses de 154.63 €.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat CNP 2022.

ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS

Le conseil par 9 POUR 3 CONTRE 3 ABSTENTIONS

- Partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale ;
- Déclare qu'il contestera, de ce fait, une application rigoureuse et strictement verticale des textes – trop souvent subie par le passé- qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.
- Demande que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et exige que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

CREATION POSTE TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité décide la suppression du poste ATSEM principal 2^e classe pour le remplacer par la création du poste ATSEM principal 1^e classe.